

A. — L'enseignement secondaire en France.

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **32 (1933)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FRANCE

**Rapport sur la préparation théorique et pratique des professeurs de
Mathématiques de l'enseignement secondaire.**

PRÉLIMINAIRES.

A. — *L'enseignement secondaire en France.*

Il existe actuellement, en France, trois sortes d'enseignement prolongeant l'enseignement primaire élémentaire, et formant ce qu'on appelle communément aujourd'hui l'enseignement moyen ou du second degré; ce sont: l'enseignement secondaire, l'enseignement primaire supérieur et l'enseignement technique. Ces trois enseignements diffèrent et par les moyens, et par le but, et par la formation des maîtres qui en sont chargés.

L'étude actuelle sera limitée à l'enseignement secondaire, dont la sanction terminale est le « baccalauréat de l'enseignement secondaire »; c'est le grade de « bachelier de l'enseignement secondaire », conféré aux étudiants admis aux examens du baccalauréat, qui est normalement exigé pour être admis à suivre les cours de l'enseignement supérieur.

La durée des études secondaires proprement dites est de sept années. A la fin de la sixième année ont lieu les épreuves écrites et orales constituant la première partie du baccalauréat, la septième année préparant à la deuxième partie de cet examen. Seuls les candidats ayant subi avec succès les épreuves des deux parties reçoivent le grade de bachelier. Les jurys de ces examens sont formés de professeurs de l'enseignement supérieur et secondaire, la présidence étant toujours assurée par un professeur de l'enseignement supérieur.

Mais il est indispensable, pour bien comprendre certains caractères de l'enseignement secondaire français, de rappeler qu'il existe, en France, parallèlement à l'enseignement supérieur donné dans les facultés des différents ordres, un certain nombre de « grandes écoles »: Ecole normale supérieure, Ecole polytechnique, Ecole nationale supérieure des Mines, des Ponts et Chaussées, de l'Aéronautique, Ecole navale, Ecole spéciale militaire, Ecole centrale des Arts et manufactures, Ecole supérieure d'Electricité, Ecole coloniale, Ecole des Hautes Etudes commerciales, auxquelles on peut joindre de nombreux instituts ou écoles techniques de Paris et de province.

qui assurent la formation d'une bonne partie des cadres techniques de l'Etat, de l'industrie, de l'agriculture, du commerce. Plusieurs de ces écoles sont des écoles nationales, d'autres ont été créées par des initiatives privées et sont entretenues par certains groupements d'industriels ou de commerçants, avec ou sans subvention de l'Etat. Le recrutement des élèves de ces écoles est assuré en général par concours. Or ces « concours d'entrée aux grandes écoles » sont préparés dans des classes prolongeant les classes secondaires proprement dites et organisées dans un certain nombre d'établissements secondaires.

Ces « classes préparatoires aux grandes écoles », doivent être rattachées à l'enseignement secondaire, car le régime des études, les méthodes d'enseignement, la discipline imposée aux élèves, sont les mêmes que dans les classes secondaires proprement dites; de plus, les professeurs qui y enseignent, ont la même origine et les mêmes titres que les professeurs de l'enseignement secondaire; seules les matières enseignées ressortissent, pour beaucoup de ces concours, à l'enseignement donné, dans d'autres pays, soit dans les facultés, soit dans les écoles techniques supérieures.

Plus particulièrement, dans l'ordre scientifique, la préparation aux concours d'entrée aux grandes écoles scientifiques (Ecole polytechnique, Ecole normale supérieure-Sciences, Ecole centrale, etc...) est assurée dans les classes de « mathématiques spéciales », dont le programme comporte, en mathématiques, des notions approfondies d'algèbre supérieure, d'analyse (éléments de calcul différentiel et intégral), de géométrie analytique, de géométrie descriptive, de mécanique. Or le rattachement de ces classes à l'enseignement secondaire exerce une influence prépondérante sur l'enseignement des mathématiques en France, par la discipline qu'elles imposent, par la qualité des matières enseignées. D'ailleurs, c'est dans ces classes que la plupart des techniciens français ont subi la première empreinte de la discipline scientifique, c'est par ces classes qu'ont passé la plupart des professeurs de sciences des enseignements secondaire et supérieur français. De plus, comme les professeurs qui y enseignent sont choisis parmi les professeurs agrégés de l'enseignement secondaire, on se trouve obligé de donner à l'agrégation, titre normal des professeurs de lycées, un niveau élevé, dont l'influence sur tout l'enseignement secondaire est sensible.

Dans le même ordre d'idées, il y a lieu de signaler l'existence dans quelques établissements d'enseignement secondaire de jeunes filles, de classes préparatoires à l'« Ecole normale supérieure d'Enseignement secondaire pour les Jeunes Filles » (Ecole de Sèvres). Mais ces classes, peu nombreuses et moins peuplées, n'ont pas sur l'enseignement l'influence de classes de mathématiques spéciales, véritables pépinières de scientifiques et de techniciens. D'ailleurs, il y a actuellement une tendance à les remplacer par des classes de « spéciales ».